



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

République Française
Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Délibération du Conseil Municipal de la commune de QUIERS
du lundi 1^{er} septembre 2025

DEL-2025-18

Le lundi premier septembre deux mille vingt-cinq, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal le légalement convoqué le vingt-deux août deux mille vingt-cinq, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN, M. Gérard FABRE, M. Jean-Jacques LANDRY, Mme Nathalie PAULON, Mme Mégane CORDELLE, Mme Marie BRIARD, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIT ABSENT EXCUSE : M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Sam DECAUDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 10

Nombres de suffrages exprimés : 11

OBJET : Modalités et attribution des bons d'achat et cadeaux de fin d'année aux séniors pour l'année 2025.

M. le Maire explique au conseil municipal que les membres de la commission « sociale » se sont réunis le 18 août 2025 à la mairie. Lors cette séance la commission a validé les modalités et attribution des bons de fin d'année aux séniors pour l'année 2025.

Les membres de la commission communale « Sociale » exposent au conseil municipal les modalités et attribution :

- Un cadeau offert à chaque personne à partir de 60 ans dans l'année (paniers garnis de produits festifs d'une valeur de 35.00€)

Ces coffrets festifs seront distribués directement aux séniors en leur rendant une visite de courtoisie en fin d'année.

- Comme l'an passé, une aide de fin d'année aux retraités sera calculée au regard du dernier avis d'imposition du foyer.

Cette aide s'effectuera sous la forme de chèques « CADHOC UP » utilisable dans diverses enseignes.

Mme Nathalie PAULON et Mme Agnès SURATEAU précisent qu'une communication aux administrés sera effectuée, les documents demandés (justificatif d'identité, justificatif de retraite et avis d'imposition 2025 sur les revenus de l'année 2024) devront être déposés en mairie avant le 25 octobre 2025.

Tout dossier incomplet ne sera pas étudié par la commission communale « Sociale ».

Les personnes ayant déjà fourni les années précédentes leurs justificatifs d'identité et de retraite devront déposer uniquement leur dernier avis d'imposition année 2025 sur les revenus année 2024 ainsi que le formulaire à compléter qui sera distribué dans les boîtes aux lettres des administrés.

Pour accueillir les administrés qui le souhaitent, les membres de la Commission communale « Sociale » tiendront une permanence à la mairie les jours suivants :

Permanences- Dépôt des dossiers	
Les Jeudis 16 et 23 octobre 2025 de 15h00 à 19h00	Les Vendredis 17 et 24 octobre 2025 de 15h00 à 19h00

Date limite de dépôts des documents à la mairie le 24 octobre 2025.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

- **Approuvent les modalités et attribution des bons de fin d'année 2025 aux seniors.**
- **Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget général de l'année 2025.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Quiers, le 1^{er} septembre 2025

Le Maire, Davy BRUN

